

*Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*

*Le ministre*

*Paris, le 21 DEC. 2018*

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale,

L'école de la République a le devoir d'assurer la cohésion de notre nation en menant une politique volontariste de justice sociale. Or, la première des inégalités est celle devant la maîtrise de la langue. C'est pourquoi il est si essentiel de transmettre à tous les élèves les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). C'est le sens des transformations que nous menons ensemble depuis mai 2017.

Avec toute la diligence dont notre institution est capable quand elle est rassemblée autour d'un objectif clair, vous avez dédoublé les classes de CP et CE1 en REP+, et les classes de CP en REP et vous avez, en cette rentrée, organisé les évaluations nationales CP et CE1 dans vos circonscriptions. Grâce à des efforts considérables d'organisation matérielle et d'accompagnement des professeurs des écoles, vous avez rendu possible cette transformation rapide et décisive. Je tiens donc à vous en remercier tout particulièrement.

Les résultats des évaluations nationales nous permettent de mesurer les progrès qu'il nous reste à accomplir ensemble : en début de CP, 23 % des élèves ont des difficultés à reconnaître les lettres et le son qu'elles produisent. En début de CE1, 30 % des élèves lisent moins de 30 mots par minute, alors que l'objectif national est de 50 mots en fin de CP. Enfin, 49 % d'entre eux connaissent des difficultés à effectuer des additions et des soustractions et 57 % à résoudre des problèmes.

Pour répondre aux besoins de nos élèves, votre mobilisation est essentielle, afin d'aider les enseignants dans leur prise en charge de la difficulté scolaire :

- en les aidant à analyser les résultats et à construire des stratégies de réponse ;
- en les incitant à utiliser les ressources nationales de remédiation publiées par la DGESCO ;
- en les accompagnant dans leurs pratiques, par vos visites dans les classes.

S'agissant du second degré, les IEN de l'enseignement général et de l'enseignement technique, les IEN chargés de l'information et de l'orientation sont naturellement eux aussi des acteurs essentiels des changements en cours.

Les réformes du lycée général, technologique et professionnel visent à un meilleur accompagnement de chaque élève, une progressivité plus grande de leurs parcours et un approfondissement de leurs savoirs et savoir-faire afin de leur permettre de mieux réussir leur projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Dans cette nouvelle organisation, l'orientation occupe une place fondamentale.

.../...

Par ailleurs, la réforme de la voie professionnelle rend tout aussi nécessaire une mobilisation des corps d'inspection afin d'accompagner les équipes pédagogiques et les chefs d'établissement dans la mise en place des nouveaux programmes, la formation des professeurs et les innovations pédagogiques. Notre objectif est clair : faire du lycée professionnel une filière d'excellence toujours plus attractive.

Dans toutes ces avancées pédagogiques, dans le premier et second degrés, votre rôle est crucial, et l'engagement de chacun de vous mérite d'être reconnu.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'agenda social, une réflexion sur l'évolution des trois corps d'inspection (IEN CCPD, IEN-IO et IEN-ET), dont j'ai confié le pilotage au directeur général des ressources humaines, est engagée.

Une première réunion, tenue le 17 octobre dernier, en présence des partenaires sociaux, a permis de présenter l'organisation des travaux du groupe et le calendrier envisagé. J'ai à cet égard souhaité que ces travaux couvrent l'ensemble du champ de votre métier, sous ses différents aspects.

La première thématique qui sera étudiée en tout début d'année 2019 sera celle relative à la question de vos missions et de vos conditions de travail. Il me semble important de favoriser au maximum un allègement de vos tâches administratives pour vous recentrer sur le cœur de votre métier, à savoir l'accompagnement et l'inspection des professeurs de la maternelle au lycée.

C'est d'ailleurs dans ce sens que je me suis exprimé récemment devant les recteurs et les directeurs académiques.


La deuxième thématique sera consacrée à votre carrière, tant au plan statutaire qu'indemnitaires et aux pistes d'évolution. C'est dans ce cadre que sera étudié un rapprochement possible du corps des IA-IPR et celui des IEN. J'ai donc demandé qu'un agenda de discussions soit ouvert, afin de réévaluer, à l'horizon 2020, les perspectives de carrière notamment en ce qui concerne l'accès à la hors-échelle Bbis.

Enfin, le groupe de travail examinera dans un troisième temps la question du recrutement et de la formation. L'ÉSENER, dont la transformation en Institut est en cours, est déjà pleinement investie sur la rénovation de la formation statutaire et sur l'accompagnement des inspecteurs au titre de la formation continue.

L'école de la République est un repère essentiel pour les Français. Plus que jamais, elle doit être un facteur de stabilité et de cohésion. J'attends que les cadres que vous êtes en soient les chevilles ouvrières les plus dynamiques comme les inspecteurs de l'éducation nationale l'ont toujours été dans l'histoire de notre Nation.

Je vous redis ma confiance et mon soutien dans l'exercice de votre mission.

Avec tous mes vœux de bonheur et de réussite  
pour 2019,



Jean-Michel BLANQUER